

# **Industrie automobile: homologation de la fabrication de pneumatiques rechapés, règlement 108 CEE/Nations Unies**

2000/0002(AVC) - 25/08/2000 - Document de base législatif

Le Conseil a adopté une approche commune en vue de l'adhésion de la Communauté européenne au règlement no 108 de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies concernant l'homologation de la fabrication de pneumatiques rechapés pour les véhicules automobiles et leurs remorques. A cette occasion, le Conseil demande l'avis conforme du Parlement européen.